



## PARTIE 2 – PIÈCES DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

### 1. Arrêt et bilan de la concertation :

- ✚ Délibération du Conseil Municipal du 23/01/2023 avec le bilan de la concertation annexé ;

### 2. Notice de présentation

### 3. Règlements :

#### a. Règlement écrit

#### b. Règlement graphique :

- ✚ Plan Les Brévières – Le Villaret des Brévières
- ✚ Plan Tignes 1800 – Les Boisses
- ✚ Plan Le Chevril - Le Villaret du Nial – La Reculaz – Le Franchet
- ✚ Plan Tignes Le Lac – Le Lavachet – Les Almes
- ✚ Plan Le Val Claret – Les Chartreux

### 4. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

#### a. OAP thématiques :

- ✚ OAP Hébergements hôteliers et touristiques
- ✚ OAP Renouvellement architectural et énergétique
- ✚ OAP Patrimoine – Hameau du Villaret des Brévières

#### b. OAP sectorielles :

- ✚ OAP du hameau du Chevril
- ✚ OAP du hameau du Villaret du Nial
- ✚ OAP du hameau de la Reculaz
- ✚ OAP du hameau du Franchet
- ✚ OAP des Boisses
- ✚ OAP du Lavachet
- ✚ OAP du Val Claret

### 5. Annexes :

- ✚ Annexe 1 : Emplacements réservés